

Y aura t-il un autre scandale de Telford, mais cette fois ci en France?

écrit par lacata | 17 juin 2018



Y aura t-il un autre scandale de Telford, mais cette fois ci en France?

La procureure générale de Paris alerte sur « la prostitution des cités »

Catherine Champrenault appelle à la vigilance de tous face à « l'image d'une prostitution anodine ».

La procureure générale de la cour d'appel de Paris Catherine Champrenault alerte sur l'augmentation des faits de « proxénétisme des cités », touchant de jeunes femmes, parfois mineures, et appelle à la « vigilance » notamment des parents, dans [une tribune](#) publiée ce dimanche.

« Depuis quelques années, aux côtés des réseaux criminels étrangers de **traite d'êtres humains**, les affaires portant sur des faits de **proxénétisme des cités** se multiplient », écrit Catherine Champrenault dans cette tribune publiée dans le

Parisien-Aujourd'hui en France.

« L'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) a noté de très fortes augmentations de la prostitution des mineurs depuis 2014 », poursuit la procureure générale. « Elle procède à la fois **d'une avidité pour l'argent et d'une banalisation à l'extrême de l'acte sexuel** exacerbée par [l'explosion de la pornographie](#) », analyse-t-elle.

Début avril, le tribunal correctionnel de Créteil a condamné plusieurs hommes à des peines allant de deux à six ans d'emprisonnement pour avoir prostitué des jeunes filles rencontrées dans leur quartier et qu'ils présentaient comme leurs « copines ».

Ces jeunes filles, **droguées à la cocaïne**, enchaînaient à leur profit jusqu'à 300 passes par mois dans des hôtels d'Ile-de-France. L'une des jeunes victimes a déclaré rapporter jusqu'à 48 000 euros par mois.

» Descente aux enfers »

« L'activité, considérée comme **lucrative et peu complexe**, attire des jeunes qui entretiennent des situations **d'ambiguïtés amoureuses** laissant aux jeunes filles l'illusion de croire qu'elles ne sont pas des prostituées et aux garçons, qu'ils ne sont pas leurs proxénètes », rapporte Mme Champrenault.

« Les cadences se font plus pressantes et l'entreprise, initialement consensuelle, se transforme en un rapport d'asservissement pervers », décrit la procureure générale, qui évoque une « descente aux enfers ».

Les plaintes sont rares

Pourtant, « les bancs des parties civiles sont clairsemés », les plaintes des victimes étant rares. « Le parquet endosse la responsabilité de poursuivre les délinquants sans que la plainte de la victime ne soit indispensable, même si elle est préférable », explique la procureure générale.

Elle insiste sur l'importance de « l'accompagnement personnalisé des victimes » et appelle à « la vigilance de tous, et notamment des parents ».

Un des défis est de « déconstruire auprès des jeunes filles **l'image d'une prostitution anodine** » .

A Paris, « où plusieurs dossiers de proxénétisme de cité ont déjà prospéré, une information judiciaire vient d'être ouverte contre un site de petites annonces », souligne la procureure générale.

Le parquet a ouvert une information judiciaire contre X pour « proxénétisme aggravé » après une enquête préliminaire sur des soupçons de prostitution déguisée dans les petites annonces du site internet Vivastreet.

<https://www.sudouest.fr/2018/06/17/la-procureure-generale-de-paris-alerte-sur-la-prostitution-des-cites-5153021-10407.php>